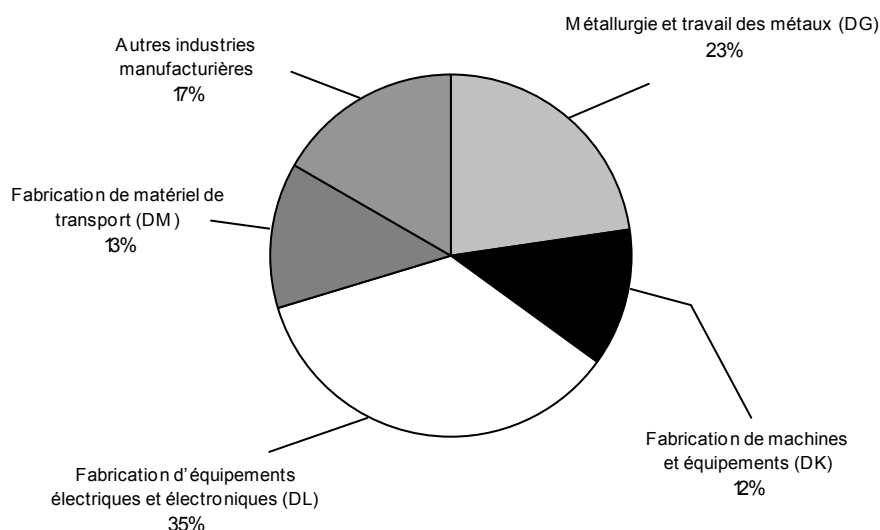


Les demandes de brevet déposées auprès de l'OEB au niveau national

La Finlande arrive en tête des demandes de brevet dans les domaines des TIC et des hautes technologies en 2002

Graphique 1 : Répartition des demandes de brevet déposées auprès de l'Office européen des brevets (OEB) en 2002 pour l'UE-25, par sous-sections manufacturières (codes de secteur NACE)



Principaux résultats

- En 2002, 83% de la totalité des demandes de brevet en provenance de l'UE-25 et déposées auprès de l'OEB relevaient des quatre principales sous-sections manufacturières : «Industrie chimique», «Fabrication de machines et équipements», «Fabrication d'équipements électriques et électroniques» et «Fabrication de matériel de transport».
- C'est la Finlande qui a présenté le plus grand nombre de demandes de brevet à l'OEB dans les hautes technologies et les technologies de l'information et de la communication (TIC) (44,1% et 51,6% respectivement).
- Dans la majorité des États membres de l'UE, plus des deux tiers des demandes de brevet de haute technologie ont été déposées dans deux groupes de haute technologie : «Technologies des communications» et «Informatique et bureautique».
- En 2002, la part des demandes de brevet TIC déposées par l'UE-25 (26,3%) est restée inférieure à la part des demandes déposées par le Japon (37,5%) et par les États-Unis (34,4%), mais le nombre total de demandes de brevet TIC pour l'UE-25 a quadruplé entre 1985 et 2002.
- On n'observe pas de tendance commune en ce qui concerne les inventions d'un pays détenues par des résidents à l'étranger et faisant l'objet de demandes de brevet à l'OEB dans l'UE. Dans les petites économies toutefois, il y a davantage d'inventions du pays détenues par des étrangers que dans les pays plus importants.

Statistiques en bref

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

3/2006

Auteur

Bernard FÉLIX

Contenu

Principaux résultats 1

Quatre secteurs manufacturiers sont particulièrement concernés par les brevets OEB 2

UE-25: Les technologies des communications se sont taillées la part du lion dans les demandes de brevet de haute technologie en 2002 4

Depuis 2000 : ralentissement de l'évolution des demandes de brevet TIC dans l'UE-25 et aux États-Unis 5

1997-2002: légère tendance à la baisse des demandes de brevet détenus par des étrangers 6



Quatre secteurs manufacturiers sont particulièrement concernés par les brevets OEB

Tableau 1: Demandes de brevet adressées à l'OEB en 2002, par sous-sections manufacturières de la NACE et par pays, nombre total et pourcentage du nombre total.

	Nombre total	Industrie chimique (DG)	Fabrication de machines et équipements (DK)	Manufacture of electrical and optical equipment (DL)	Fabrication de matériel de transport (DM)	Autres industries manufacturières
EU25	59 756	22,7	12,3	35,3	13,2	16,6
EU15	59 074	22,6	12,3	35,4	13,2	16,6
BE	1 452	32,4	10,4	30,4	8,1	18,6
CZ	122	25,4	13,8	24,9	15,4	20,5
DK	1 167	31,9	10,6	30,5	8,6	18,4
DE	24 514	21,6	13,3	32,6	16,4	16,1
EE	10	39,0	3,4	40,5	5,4	11,7
EL	109	29,2	12,2	29,1	9,0	20,5
ES	1 246	24,4	14,2	26,4	13,3	21,7
FR	8 556	23,3	10,6	37,0	12,9	16,3
IE	311	18,9	9,8	50,7	7,1	13,6
IT	4 747	21,4	16,5	27,4	13,0	21,7
CY	5	37,9	8,7	35,8	2,5	15,1
LV	13	27,8	14,0	36,5	10,4	11,2
LT	10	15,3	13,7	30,8	15,6	24,5
LU	69	24,6	13,7	23,4	15,0	23,3
HU	193	31,7	11,2	28,6	9,2	19,3
MT	5	5,2	5,9	56,5	8,7	23,6
NL	3 934	19,6	10,1	50,0	7,2	13,1
AT	1 483	20,0	13,7	32,1	13,4	20,8
PL	179	30,8	8,7	28,2	10,7	21,6
PT	49	28,3	13,6	24,5	12,0	21,6
SI	103	30,5	12,2	32,7	9,5	15,0
SK	41	36,7	12,8	15,2	15,6	19,6
FI	1 593	14,0	11,2	53,9	7,9	12,9
SE	2 587	20,2	11,8	40,4	12,7	14,9
UK	7 258	27,1	9,8	37,6	9,5	16,1
IS	52	42,2	9,9	27,7	6,3	14,0
LI	28	26,5	13,1	25,2	14,8	20,5
NO	610	23,6	14,3	29,6	11,2	21,3
EEA	60 446	22,7	12,3	35,2	13,1	16,7
CH	2 987	24,4	12,9	35,1	9,5	18,1
BG	36	19,7	13,2	34,6	13,3	19,2
HR	87	32,0	14,5	18,2	13,5	21,8
RO	30	14,7	10,8	31,1	19,3	24,2
TR	118	23,5	18,9	28,8	10,4	18,3
CA	2 713	26,3	8,8	41,7	9,1	14,2
CN	1 480	25,4	8,4	42,2	7,7	16,3
JP	24 494	21,2	9,4	45,3	10,7	13,3
RU	591	25,9	12,5	32,1	11,1	18,5
US	46 819	27,9	8,0	43,1	7,6	13,5

La graphique 1 indique, pour l'année 2002, les quatre principaux secteurs industriels dans lesquels des demandes de brevet ont été faites auprès de l'OEB pour l'UE-25. Ces quatre sections sont « Industrie chimique », « Fabrication de machines et équipements », « Fabrication d'équipements électriques et électroniques » et « Fabrication de matériel de transport ».

La plupart des États membres de l'UE-25 présentent une répartition par sous-section comparable à l'ensemble de l'UE-25, avec toutefois un certain nombre d'exceptions.

En ce qui concerne la sous-section « Industrie chimique » (DG), le pourcentage des demandes était supérieur à 30% en Belgique, au Danemark, en Pologne, en Slovaquie, en Hongrie et en Slovaquie alors que la moyenne UE-25 était de 22,7%.

C'est dans la sous-section « Fabrication de machines et équipements » (DK) que l'Italie a enregistré le pourcentage le plus élevé (16,5%) de tous les États membres de l'UE.

« Fabrication d'équipements électriques et électroniques » (DL) est la sous-section de loin la plus importante en ce qui concerne le nombre de demandes de brevet déposées auprès de l'OEB pour l'UE-25. Pour certains États membres, cette sous-section représentait 50% ou davantage du nombre total de demandes de brevet. En ce qui concerne l'Irlande, les Pays-Bas et la Finlande, les demandes de brevet déposées dans la sous-section « Fabrication d'équipements électriques et électroniques » ont atteint respectivement 50,7%, 50,0% et 53,9% du total.

Dans la sous-section « Fabrication de matériel de transport » (DM), c'est l'Allemagne qui affiche le plus fort pourcentage de demandes de brevet (16,4%) et l'Irlande le plus faible pourcentage (7,1%).

Tableau 2: Demandes de brevet déposées auprès de l'OEB en 2002 : total (nombre total, TCAM 1997-2002, par million de personnes actives et par million d'habitants) dans les secteurs de la haute technologie (en pourcentage), des TIC (en pourcentage) et de la biotechnologie (en pourcentage), au niveau national.

	Total				Haute technologie en pourcentage du nombre total	TIC en pourcentage du nombre total	Biotechnologie en pourcentage du nombre total
	Nombre total	TCAM 1997-2002	Par million de personnes actives	Par million d'habitants			
EU25	59 756	5,3	284,4	:	18,5	26,3	4,6
EU15	59 074	5,2	335,3	:	18,6	26,4	4,6
BE	1 452	2,9	333,5	140,8	18,8	22,3	6,9
CZ	122	11,7	24,1	12,0	6,2	13,6	1,1
DK	1 167	8,8	407,8	217,5	18,0	21,3	11,9
DE	24 514	5,0	618,5	297,4	15,0	22,7	4,2
EE	10	6,4	15,0	7,1	25,9	40,4	23,4
EL	109	11,0	23,4	9,9	20,1	16,7	7,8
ES	1 246	10,0	66,7	30,5	12,8	16,2	5,2
FR	8 556	4,4	327,0	144,2	21,4	29,3	4,0
IE	311	11,7	168,7	79,7	29,7	39,5	4,3
IT	4 747	6,7	198,1	83,3	10,1	14,5	2,4
CY	5	8,3	16,4	7,6	12,4	21,8	0,0
LV	13	6,9	11,4	5,5	19,3	27,0	7,2
LT	10	15,6	5,9	2,8	0,0	18,9	0,0
LU	69	4,4	355,6	154,6	5,6	12,9	1,9
HU	193	9,4	47,1	19,0	14,0	18,0	3,0
MT	5	9,3	29,2	11,8	0,0	49,9	0,0
NL	3 934	8,2	468,9	244,3	28,0	44,2	4,6
AT	1 483	6,7	384,6	183,9	14,6	21,8	3,8
PL	179	26,8	10,4	4,7	12,5	18,2	5,6
PT	49	15,9	9,1	4,8	7,8	37,3	2,2
SI	103	25,0	105,2	51,7	9,0	5,6	5,8
SK	41	14,4	15,9	7,7	10,3	6,5	14,1
FI	1 593	4,6	592,9	306,6	44,1	51,6	1,8
SE	2 587	-0,5	565,5	290,4	21,8	29,8	5,5
UK	7 258	5,3	250,8	:	22,5	31,1	6,7
IS	52	22,1	322,0	180,9	23,7	17,8	20,8
LI	28	6,6	:	849,8	5,3	7,6	3,5
NO	610	4,9	255,2	134,8	14,7	24,2	5,6
EEA18	59 764	5,2	:	:	18,5	26,4	4,6
EEA28	60 446	5,3	:	:	18,5	26,3	4,6
CH	2 987	4,8	731,4	411,7	13,1	21,4	4,5
BG	36	7,6	10,6	4,6	16,0	27,6	0,0
HR	87	30,5	48,8	:	6,3	10,9	2,3
RO	30	7,9	2,8	1,4	7,8	15,2	0,4
TR	118	31,6	4,9	:	8,8	7,9	2,6
CA	2 713	9,3	:	:	30,1	34,7	9,3
CN	1 480	43,6	2,0	:	32,7	35,3	7,3
JP	24 494	8,7	366,2	:	25,5	37,5	4,4
RU	591	5,3	8,2	:	12,3	17,7	5,1
US	46 819	6,1	319,9	:	29,8	34,4	6,5

Le tableau 2 présente les demandes de brevet déposées auprès de l'OEB au niveau national en 2002. Pour faciliter la comparaison, il est également fourni le nombre des demandes par million de personnes actives et par million d'habitants. Les chiffres totaux montrent qu'en 2002, l'Allemagne a été largement en tête des États membres de l'UE en ce qui concerne le nombre de demandes de brevet déposées auprès de l'OEB (24 514). La France arrive en seconde position (8 556) suivie du Royaume-Uni (7 258). En million de personnes actives, l'Allemagne conserve la première place mais est immédiatement suivie par la Finlande et la Suède avec 619, 593 et 566 demandes

respectivement. En millions d'habitants, la Finlande occupe la première place suivie de l'Allemagne et de la Suède.

Entre 1997 et 2002, un grand nombre d'États membres ont affiché des taux de croissance annuels moyens (TCAM) supérieurs à la moyenne de l'UE-25, parfois de plus de 10%. Ce sont la Pologne et la Slovaquie qui ont enregistré les plus forts taux de croissance (26,8% et 25,0% respectivement). La Suède est le seul pays ayant déclaré une baisse (-0,5%). Le nombre absolu de demandes de brevet dans la plupart de ces pays est toutefois resté faible.

Le tableau 2 montre également trois domaines technologiques sélectionnés qui revêtent une importance particulière : la haute technologie, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la biotechnologie. La sélection de ces domaines repose sur l'agrégation de certaines classes de la classification internationale des brevets (CIB) dans laquelle chaque brevet est doté d'un code de classification.

En ce qui concerne les **industries de haute technologie**, la Finlande (44,1%) est le pays ayant présenté le plus fort taux de demandes de brevet de haute technologie en 2002. Parmi les États membres, elle est suivie de l'Irlande (29,7%) et des Pays-Bas (28,0%).

Le secteur des **technologies de l'information et de la communication** (TIC) peut être subdivisé en quatre groupes : «Télécommunications», «Électronique grand public», «Informatique et bureautique» et «Autres TIC».

Si l'on considère le nombre total de demandes de brevet dans le domaine des TIC, la Finlande est également en tête avec une part de 51,6%, soit pratiquement le double de la moyenne UE-25 (26,3%). En chiffres absolus, la majorité des demandes de brevet TIC ont été déposées par

l'Allemagne (5 566), la France (2 507) et le Royaume-Uni (2 256).

La **biotechnologie** couvre des techniques extrêmement spécialisées telles que, par exemple, les «procédés de modification des géotypes», la «reproduction des plantes par la technique de culture tissulaire» ou «les préparations médicinales contenant des peptites».

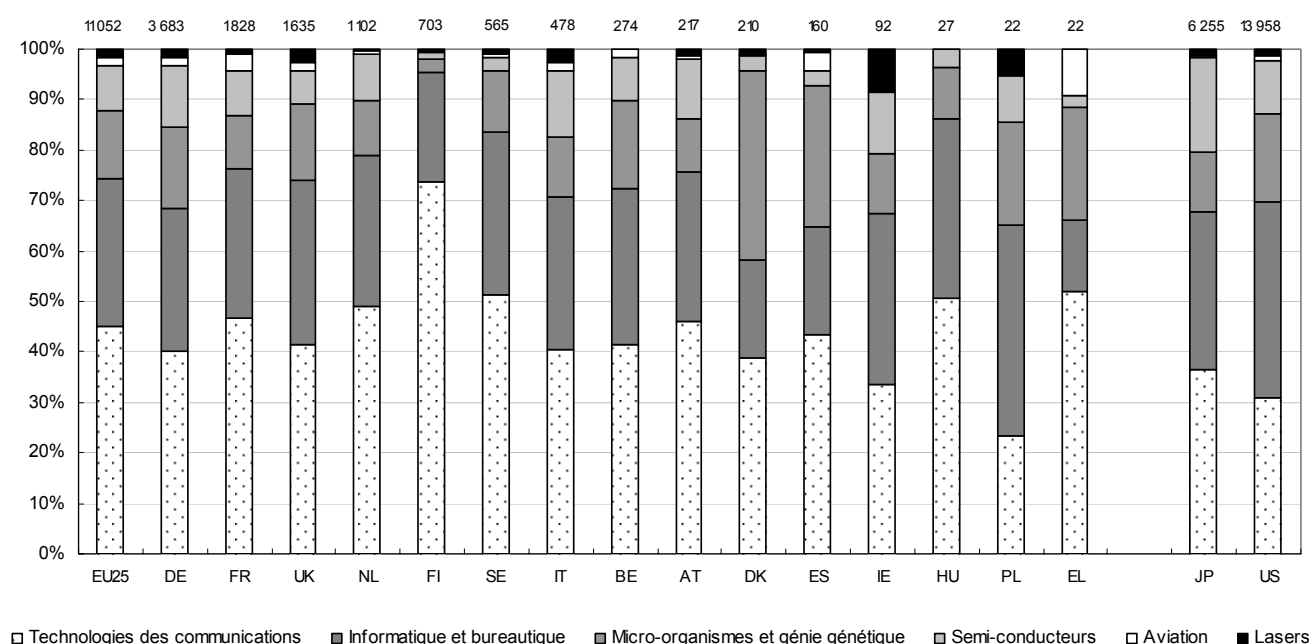
En 2002, 8 044 demandes de brevet en provenance du monde entier ont été déposées auprès de l'OEB dans le domaine de la biotechnologie. 3 040 demandes de brevet émanaient des États-Unis, 2 739 de l'UE-25 et 1 069 du Japon.

Parmi les États membres, ce sont l'Estonie, la Slovaquie et le Danemark qui affichent les plus forts pourcentages de demandes dans le domaine de la biotechnologie (23,4%, 14,1% et 11,9% respectivement du total national). Comme mentionné précédemment, le nombre absolu de demandes de brevet déposées auprès de l'OEB est très faible pour l'Estonie et la Slovaquie. Au contraire, l'Allemagne affiche une part de 4,2% du total qui est proche du niveau de l'UE-25, mais en chiffre absolu, celle-ci représente 1 031 demandes de brevet.

UE-25: Les technologies des communications se sont taillées la part du lion dans les demandes de brevet de haute technologie en 2002

Graphique 2: Répartition des demandes de brevet de haute technologie déposées auprès de l'OEB en 2002, par groupe de haute technologie et par pays.

Nombre total de demandes de brevet de haute technologie



Le graphique 2 représente la répartition des demandes de brevet de haute technologie adressées à l'OEB pour six différents groupes de haute technologie en 2002.

Plusieurs pays (la République tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, le Luxembourg, le Portugal, la Slovaquie) ont déposé moins de dix demandes de brevet de haute technologie. La répartition par groupe de haute technologie ne peut guère se comparer à celle des autres pays ce qui explique que les pays susmentionnés n'apparaissent pas dans le graphique 2.

En 2002, dans l'UE-25, «Technologies des communications» a été de loin le groupe de haute technologie le plus important avec 45,1% de la totalité des demandes de brevet de haute technologie mais l'on observe des différences notables au niveau national. En Finlande, le pourcentage des demandes de brevet de haute technologie a été de 73,6% mais seulement de 38,8% au Danemark.

«Informatique et bureautique» a représenté le second groupe le plus important de demandes de brevet de haute technologie pour l'UE-25, avec un pourcentage de 29,1%.

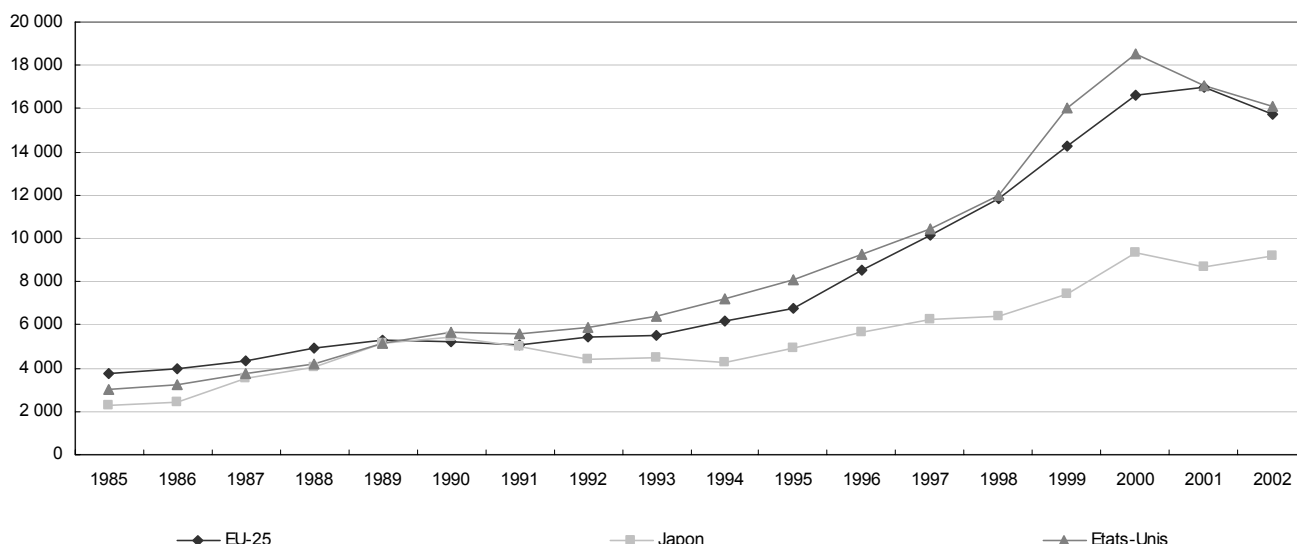
«Les micro-organismes et le génie génétique» ainsi que les «semi-conducteurs» représentent respectivement 13,8% et 8,9% des demandes de brevet de haute technologie de l'UE-25. Au Danemark et en Espagne, la part des demandes de brevet dans le domaine des «micro-organismes et du génie génétique» était notablement plus importantes avec 37,4% et 28,0% respectivement. 13,0% des demandes de brevet de haute technologie en Italie avaient trait au groupe de haute technologie des semi-conducteurs.

Les deux derniers groupes de demandes de brevet de haute technologie «aviation» et «laser» sont très limités. En 2002, pour l'UE-25, seulement 1,6% et 1,5% des demandes de brevet de haute technologie étaient classées dans ces deux groupes respectivement.

Une comparaison avec l'UE-25 montre que la répartition des demandes de brevet de haute technologie déposées auprès de l'OEB n'est pas la même pour le Japon et pour les États-Unis. 18,6% des demandes de brevets de haute technologie présentées par le Japon relevaient du groupe de haute technologie des semi-conducteurs, ce qui représente plus de deux fois la moyenne de l'UE-25. En ce qui concerne les États-Unis, les demandes de brevet de haute technologie ont été les plus nombreuses dans le groupe «Informatique et bureautique» avec 39,0%. Si l'on considère la totalité des chiffres, cette différence est encore plus significative dans la mesure où la part des demandes de brevet de haute technologie était de 29,8% aux États-Unis comparée à 18,5% dans l'UE-25 (voir le tableau 2). Les États-Unis ont recensé 5 447 demandes de brevet pour le groupe « Informatique et bureautique » et l'UE-25 seulement 3 214.

Depuis 2000 : ralentissement de l'évolution des demandes de brevet TIC dans l'UE-25 et aux États-Unis

Graphique 3: Évolution des demandes de brevet TIC adressées à l'OEB, en nombre total, entre 1985 et 2002, pour l'UE-25, les États-Unis et le Japon.



Comme le montre la graphique 3, le nombre total de demandes de brevet dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) émanant des États-Unis est resté supérieur au nombre total de demandes de brevet TIC émanant de l'UE-25 pour la période 1990-2000.

En 2000, les États-Unis ont atteint un niveau record avec plus de 18 000 demandes de brevet TIC. Le nombre des demandes a ensuite diminué durant les deux dernières années de la période de référence.

En ce qui concerne l'UE-25, cette tendance à la progression des demandes s'est poursuivie une année supplémentaire et les chiffres n'ont commencé à régresser qu'en 2001.

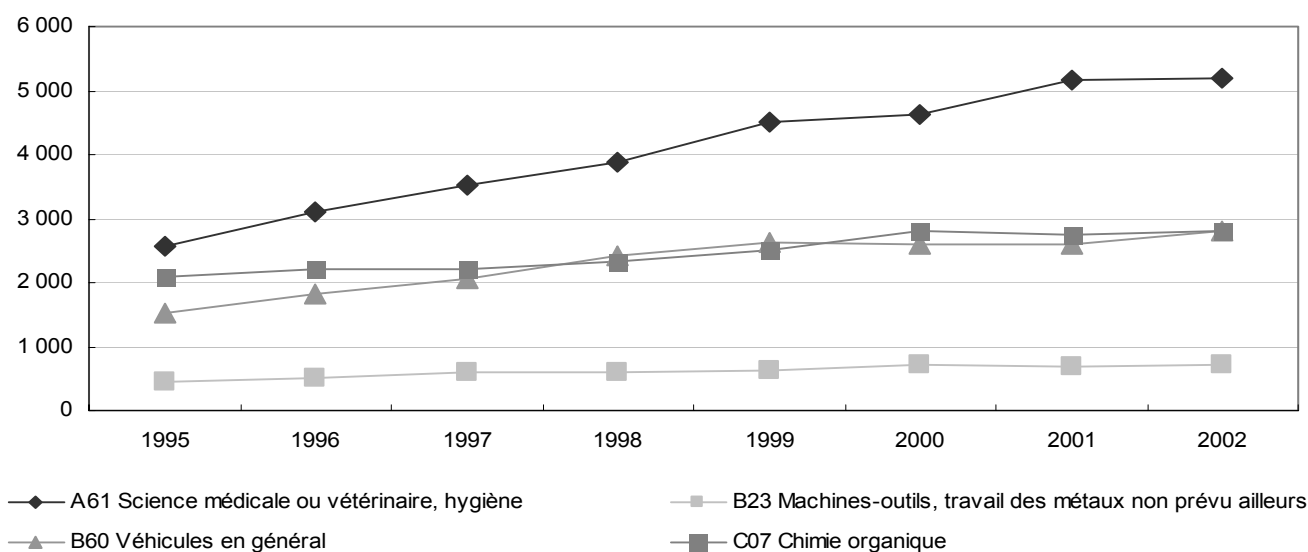
En ce qui concerne les demandes de brevet TIC d'origine japonaise, la tendance à la hausse a progressé moins régulièrement que pour l'UE-25 et les États-Unis et le niveau absolu a toujours été plus faible. La tendance est

toutefois demeurée stable durant les deux dernières années de la période considérée.

Si l'on compare les chiffres de 1985 à ceux de 2002, l'UE-25 et le Japon ont multiplié le nombre de demandes de brevet TIC par un facteur de plus de quatre. En ce qui concerne les États-Unis, ce facteur a été de plus de cinq pour la même période.

Un examen attentif des demandes de brevet TIC déposées auprès de l'OEB en 2002 en provenance de l'UE-25, des États-Unis et du Japon fait apparaître des différences dans la répartition dans les groupes TIC. Aux États-Unis, les brevets TIC ont été essentiellement demandés dans le secteur de l'informatique et de la bureautique (39,7%). Pour l'UE-25, 30,4% des demandes de brevet TIC concernaient le groupe TIC «Télécommunications». Par comparaison avec l'UE-25 et les États-Unis, le Japon a enregistré le plus fort pourcentage de demandes de brevet TIC dans le groupe « Électronique grand public ».

Graphique 4: Exemples de quatre classes CIB (A61, B23, B60 et C07) de demandes de brevet en provenance de l'UE-25, de 1995 à 2002

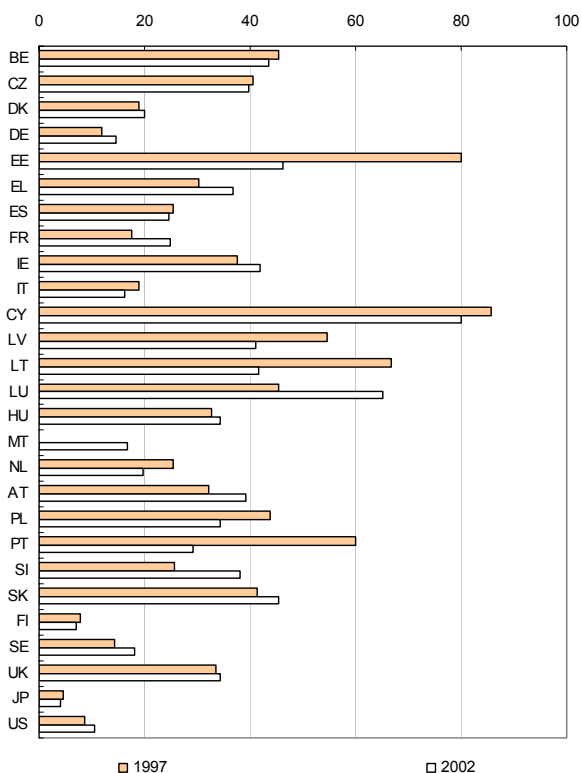


Le graphique 4 présente la tendance des quatre classes (CIB): A61 Science médicale ou vétérinaire; hygiène, B23 Machines-outils, travail des métaux non prévu ailleurs, B60 Véhicules en général et C07 Chimie organique. Ces quatre

classes CIB montrent une tendance régulière à l'augmentation des demandes durant la période 1995 à 2002.

1997-2002: légère tendance à la baisse des demandes de brevet détenues par des étrangers

Graphique 5: Demandes de brevet déposées auprès de l'OEB concernant des inventions du pays détenues par des étrangers, par année de priorité, au niveau national en 2002 et 1997, en pourcentage du total.



Si l'on considère le graphique 5, aucune tendance claire ne semble se dégager du nombre d'inventions d'un pays détenues par des étrangers dans l'UE. Un examen plus attentif des données révèle que la majorité des pays ayant enregistré un pourcentage élevé d'inventions nationales détenues par des étrangers dans l'UE en 2002 et 1997 sont des petites économies telles que, par exemple, Chypre (80,0%) ou le Luxembourg (65,1%) en 2002.

En ce qui concerne toutefois plusieurs petits pays, on observe une tendance au recul de la propriété étrangère des inventions. Dans le cas des trois États baltes, la propriété étrangère a chuté de 1997 à 2002 : pour l'Estonie de 80,0% à 46,2%, pour la Lettonie de 54,6% à 41,2% et pour la Lituanie de 66,7% à 41,7%.

Les trois pays présentant les parts les plus faibles de propriété étrangère d'inventions du pays en 2002 étaient la Finlande, l'Allemagne et l'Italie avec 6,9%, 14,5% et 16,2% respectivement.

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Statistiques sur les brevets élaborées par Eurostat

L'élaboration de statistiques sur les brevets par Eurostat a été réorganisée en 2005. Cela signifie que les données présentées dans ce numéro de Statistiques en bref et sur la page Web d'Eurostat ne sont pas totalement comparables à celles diffusées précédemment.

En 2005, une seule base de données brutes (élaborée principalement sur la base des inputs de l'Office européen des brevets (OEB), de l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) et de l'Office japonais des brevets (OJB)) a été utilisée pour produire un nombre plus important de tableaux et d'indicateurs sur la page Web d'Eurostat. Cette méthode continuera à être utilisée dans les années à venir. Les données calculées sur la base de la source de données de l'OCDE ne sont plus diffusées par Eurostat.

Les données et les indicateurs publiés sur la page Web sont structurés de la manière suivante:

Brevets au niveau national

- Demandes de brevet adressées à l'OEB par année de priorité
- Brevets délivrés par l'USPTO par année de priorité
- Familles de brevets de la Triade par toute première année de priorité

Brevets au niveau régional

- Demandes de brevet adressées à l'OEB par année de priorité
- Brevets délivrés par l'USPTO par année de priorité
- Familles de brevets de la Triade par toute première année de priorité

Veuillez trouver, ci-après, d'autres commentaires sur les demandes de brevet adressées à l'OEB et sur les brevets délivrés par l'USPTO.

La production de nouvelles données se présente comme suit:

- Eurostat continue à produire des statistiques sur les brevets (source: Eurostat/OEB) dont l'élaboration a débuté il y a quelques années. Toutefois, ces données sont maintenant produites sur la base de l'année de priorité de la demande et non plus de l'année de dépôt comme précédemment. Les valeurs des données sont toutefois semblables.
- Les données sur les demandes adressées à l'OEB fournies par l'OCDE ne sont plus diffusées par Eurostat. D'une manière générale, ces données sont plus faibles que celles publiées par Eurostat. Cela est dû au fait que toutes les demandes déposées au titre du traité sur la coopération en matière de brevet (PCT) dans lesquelles est désigné l'OEB (= demandes déposées conformément à la procédure visée dans le traité sur la coopération en matière de brevets) sont totalement prises en considération par Eurostat, mais partiellement seulement par l'OCDE.

Eurostat a procédé aux changements décrits ci-dessus car une seule source de données est désormais utilisée (voir ci-dessus) et parce que les données produites reflètent mieux les performances d'une économie en matière d'innovation et de R & D.

Pour de plus amples informations, voir également les métadonnées d'Eurostat sur les statistiques des brevets qui sont diffusées sur la page web.

Comptabilisation des brevets ayant plusieurs inventeurs

Lorsqu'un brevet peut être attribué à plusieurs inventeurs de différents pays, la contribution respective de chaque pays est prise en compte. Cela est fait afin d'éviter une comptabilisation multiple de ce type de brevet. Par exemple, un brevet délivré à une invention due à un français, un américain et deux allemands résidant chacun dans leur pays, sera comptabilisé de la manière suivante: ¼ du brevet pour la France, ¼ pour les USA et ½ pour l'Allemagne.

Demandes de brevet adressées à l'OEB par année de priorité

La production de données fournit aux utilisateurs des informations sur les demandes de brevet adressées à l'Office européen des brevets (OEB). Les données sont diffusées au niveau national et couvrent la période 1980-2002. Les données de l'OEB concernent toutes les demandes de brevet par année de priorité.

Familles de brevets de la Triade par toute première année de priorité

Les familles de brevets disponibles dans NewCronos se réfèrent aux « familles triadiques », c'est-à-dire qu'un brevet appartient à une famille si et seulement si il a été déposé à l'Office européen des brevets (OEB), à l'Office japonais des brevets (OJB) et délivré par l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO). Les familles de brevets, contrairement aux brevets, ont été créées dans l'intention d'améliorer la comparabilité internationale (« l'avantage du terrain » a été supprimé; les valeurs des brevets sont plus homogènes).

Abréviations et symboles statistiques

:	Non disponible
-	Non applicable ou zéro réel
TCAM	Taux de croissance annuel moyen

Codes de secteur NACE

La ventilation en codes de secteur NACE est basée sur les tableaux de concordance CIB-NACE créés par le Fraunhofer Institute for Systems and Innovation Research, Karlsruhe (Allemagne).

DA	Industries agricoles et alimentaires
DB	Industrie textile et habillement
DC	Industrie du cuir et de la chaussure
DD	Travail du bois et fabrication d'articles en bois
DE	Industrie du papier et du carton; édition et imprimerie
DF	Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires
DG	Industrie chimique
DH	Industrie du caoutchouc et des plastiques
DI	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
DJ	Métallurgie et travail des métaux
DK	Fabrication de machines et équipements
DL	Fabrication d'équipements électriques et électroniques
DM	Fabrication de matériel de transport
DN	Autres industries manufacturières

Groupes de haute technologie conformément à la Classification internationale des brevets (CIB)

AVI	Aviation
CAB	Informatique et bureautique
CTE	Technologies des communications
LSR	Lasers
MGE	Micro-organismes et génie génétique
SMC	Semi-conducteurs

Groupes du secteur des TIC conformément à la Classification internationale des brevets (CIB)

Télécommunications
Électronique grand public
Informatique, bureautique
Autres TIC

Secteur de la biotechnologie

L'OCDE définit la biotechnologie comme « l'application de la science et de la technologie aux organismes vivants, à d'autres matériaux vivants ou non vivants, pour la production de savoir, de biens et de services ». Le choix des sous-classes CIB utilisées pour ce secteur est basé sur la définition de l'OCDE.

Propriété étrangère






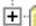
Les données sur la propriété étrangère mesurent le nombre de brevets inventés (ou ayant fait l'objet d'une demande) dans un pays donné impliquant au moins un déposant étranger (ou un inventeur étranger). En conséquence, pour la comptabilisation des co-inventions, l'exemple ci-dessus sera comptabilisé comme un brevet pour une coopération France/Allemagne, un brevet pour une coopération France/États-Unis. Mais il sera cependant résumé comme un brevet pour la coopération de la France (ou de l'Allemagne et des États-Unis) avec le reste du monde. Il en résulte que ces indicateurs ne doivent pas être ajoutés entre les pays pour ne pas comptabiliser plusieurs fois le même brevet. Cela signifie également que ces chiffres ne sont pas comparables avec toutes les autres données.

Les données présentées dans ce numéro de Statistiques en bref indiquent la disponibilité des données dans la base de référence d'Eurostat en novembre 2005.

Pour en savoir plus:

Les bases de données: [Site Web EUROSTAT/Page d'accueil/Données](#)

Science et technologie

-  Recherche et développement
-  Enquête sur l'innovation dans les entreprises de l'UE
-  Secteurs à haute technologie et services à haut niveau de savoir
-  **Statistiques de brevets**
 -  Demandes de brevets déposées auprès de l'OEB par année de priorité
 -  Brevets auprès de l'OEB au niveau national

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations précises sur ce réseau de centres d'appui:
www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>
E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int

Le présent document a été réalisé en collaboration avec Gesina Dierickx.